



FÉDÉRATION NATIONALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION

XXVI^{ES} ASSISES NATIONALES DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

PROGRAMME DES 23 & 24 JUIN 2011



**L'enfant : enjeu, otage
du conflit familial**

AGEN
Théâtre Municipal

CJM - AVIC 47
Contrôle Judiciaire, Médiation et Aide aux Victimes 47
- Association loi 1901 -

MERCREDI 22 JUIN 2011

10h00 - 18h00 Assemblée Générale de l'INAVEM à Énap - Amphi 2
Ecole nationale de l'administration pénitentiaire 440, avenue Michel Serres - 47000 Agen

19h15 Réception : Conseil Général du Lot et Garonne

XXVI^{ES} ASSISES NATIONALES DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES L'enfant : enjeu, otage du conflit familial

JEUDI 23 JUIN 2011

Matin

Accueil à partir de 8h30

Théâtre municipal

09H00

Propos
d'ouverture

Annie GOURGUE
Hubert BONIN
Pierre CAMANI
Jean DIONIS DU SEJOUR

Présidente de CJM-AVIC47
Président de l'INAVEM
Président du Conseil Général
Député-Maire d'Agen

09H30

Allocutions

Hubert BONIN
François MOLINS

Président de l'INAVEM
Directeur du Cabinet du Ministre de
la Justice et des Libertés

10H00

Présidence
Annie Gourgue
Présidente
de CJM-AVIC47

Sous l'égide du Conseil Scientifique de l'INAVEM
**ÉLÉMENTS DE CONTEXTES JURIDICO-PSYCHO-SOCIOLOGIQUES DE
L'ENFANT AU SEIN D'UN CONFLIT FAMILIAL**

Benoît BASTARD
Daniel AJZENBERG
Claude LIENHARD

Sociologue, directeur de recherche au CNRS
Psychiatre, psychanalyste
Avocat, professeur des Facultés de Droit

11H30

Pause

11H45

Présidence
Maryse Le Men
Régnier
Fondatrice CJM47

**DE LA PRÉVENTION À L'ACCOMPAGNEMENT :
PRISE EN COMPTE DE LA FAMILLE**

Marc JUSTON, Président du TGI de Tarascon - *Médiation familiale*
Catherine TOULOUSE, sauvegarde 82 et **Ghislaine RUCHOT**, UDAF 82
Rencontres médiatisées

Paul M'BANZOULOU, Responsable du département de la recherche et du CIRAP
(Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire) - Énap
(École nationale d'administration pénitentiaire) - *Médiation pénale familiale*

Bernadette RICHARD-MARLIAC, psychologue AAV Agen
L'accompagnement pluridisciplinaire de l'enfant et de la famille

13H00

Déjeuner

Après-midi

Théâtre municipal

14H30

Le caractère transfrontalier des disparitions d'enfants : une réponse européenne
Valeria SETTI, Assistante de projet 116 000 - Missing Children Europe

14h45

Animation
Olivia MONS
INAVEM

Cercle de discussion N°1 : Les enlèvements parentaux
Pascal PRACHE, Procureur de la République Agen
Linda DUPUIS, Educatrice spécialisée Sauvegarde 82
Alain MEESMAN, Educateur spécialisé Conseil Général 82
Jean-Philippe GUEDON, Chargé de dossier 116 000 enfants disparus

15H45

Pause

16H00

Animation
Sabrina BELLUCCI
INAVEM

Cercle de discussion N°2 : Le rôle de l'administrateur ad hoc
Colette LAJOIE, Juge d'instruction Agen
Véronique CHARLOT, Administrateur ad hoc (CJM-AVIC47)
Sandrine DERISBOURG, Avocate barreau Agen

17H00

Animation
Carole DAMIANI
INAVEM

Cercle de discussion N°3 : La place du parent non gardien et du grand parent
Paule POIREL, Conseiller Cour d'appel - Toulouse
Philippe LACAZE, Président Sauvegarde 47
Jean-Jacques BEUGNIEZ, Psychologue chargé de l'accompagnement éducatif familial - Conseil Général 47
Daniel BARATHON, Directeur AAV - Point Rencontre - Roanne 42

18H15

Réception : Hôtel de Ville Agen - Salle des Illustres

20H00

Dîner au Château d'Aubiach

VENDREDI 24 JUIN 2011

Matin

Accueil à partir de 9h00

Théâtre municipal

09H40

Table ronde
Animation
Stéphane BERSAUTER
journaliste

L'ENFANT : ALIÉNATION PARENTALE ET PAROLE DE L'ENFANT
Liliane DALIGAND, Professeur de médecine légale, psychiatre, membre du Conseil scientifique de l'INAVEM
Emmanuel ABENTIN, Juge pour enfants et juge aux affaires familiales - TGI Montauban
Olga ODINETZ, Présidente de l'ACALPA association contre l'aliénation parentale)

10H45

Pause

11H00

Table ronde
Animation
Nicole TERCQ
Vice-Présidente
INAVEM

LES CONSÉQUENCES SUR L'ENFANT ...
Son identité, **Dolores PRUDHOMME**, avocate Barreau Agen
Dans le milieu scolaire, **Gyslaine ROUX**, médecin psychiatre Centre Médico Psycho-Pédagogique - Agen
Son développement futur, **Jean-Michel COQ**, psychologue, maître de conférence à l'Université de Rouen
En contexte de violence intra-familiale, **Sabine RENOU**, criminologue AAV Pau

12H15

Synthèse des Assises
Michèle de KERCKHOVE Vice-Présidente de l'INAVEM

12H30

Conclusion Générale
Hubert BONIN Président de l'INAVEM

L'enfant : enjeu, otage du conflit familial

A l'intérieur de la famille apparaissent parfois des ruptures qui touchent les enfants, directement ou pas, mais qui risquent très souvent de laisser des traces indélébiles pour leur vie future. Presque à chaque fois, le sort des parents face à l'enfant est évoqué, rarement l'inverse. C'est l'enfant revendiqué, l'enfant tirillé, l'enfant utilisé, l'enfant objet, l'enfant otage des conflits familiaux qui va nous intéresser lors de ces Assises nationales : l'enfant, sujet du droit, l'enfant objet du droit, l'enfant victime.

L'enfant, dans la définition du Littré, est celui qui ne parle pas. Aujourd'hui, il est certes écouté, mais est-il entendu ? Dans le conflit familial, on lui donne la parole, mais est-elle reçue dans de bonnes conditions et notamment lorsqu'elle est le préalable à des décisions judiciaires ? Réduire l'enfant au silence est dangereux. Mais donner la parole à l'enfant l'est tout autant. Quelle place alors donner à la parole de l'enfant ? Comment évaluer la fiabilité du discours et ses limites ?

Certes, dans les trois quarts des cas, les parents séparés maintiennent une bonne relation avec les enfants qu'ils ont eus et il n'y a pas de difficulté. Pour une minorité, cela se passe mal, voire très mal. On assiste à un tiraillement de l'enfant qui se trouve pris en otage au sein du conflit familial, victime lui-même de violences intra-familiales, victime d'aliénation parentale, et, dans les cas les plus extrêmes, d'enlèvement parental.

De nombreux professionnels peuvent pallier, en partie, ce manque d'attentions et de discernement, que le conflit familial soit d'ordre civil ou pénal : la médiation familiale peut être un moyen de résoudre les conflits entre les parents et de les accompagner dans leur rôle; parfois c'est à un administrateur ad hoc que sont confiés les intérêts de l'enfant. Dans tous les cas, l'intérêt de ces Assises nationales réside aussi, pour les associations d'aide aux victimes comme pour tous les professionnels de l'enfance, du monde du droit, de la santé et du social, dans une meilleure connaissance inter-partenaire, et dans le fait que le conflit familial devrait toujours être abordé par le prisme de l'enfant, et aussi dans sa relation unilatérale avec l'un et l'autre de ses parents.

En partenariat et avec le soutien de :



www.agen.fr

